

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/81

20 mai 1998

(98-2092)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Déclaration distribuée par M. Hartwig de Haen,
Sous-Directeur général, Département économique et social
(en qualité d'observateur)

Avec la signature des Accords de Marrakech il y quatre ans, le cadre d'un développement ordonné du commerce des produits agricoles et d'une conduite "fondée sur les règles" des politiques commerciales nationales dans le secteur agricole a été mis en place. Tous les pays, développés et en développement, nourrissaient de grandes espérances quant aux bienfaits que l'ouverture des marchés apporterait à leurs économies.

Trois années seulement se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'agriculture et les résultats dont nous disposons sur sa mise en oeuvre sont insuffisants pour que nous puissions faire un bilan précis de son impact. Toutefois, les transformations qualitatives qui ont eu lieu ces dernières années, en raison du Cycle d'Uruguay, sont peut-être plus importantes que les changements d'ordre quantitatif que nous avons pu observer jusqu'à présent. Les Accords du Cycle d'Uruguay ont déjà eu une forte incidence sur la conception et la mise en oeuvre des politiques commerciales nationales. C'est pourquoi j'aimerais faire quelques commentaires sur l'évolution qui a été observée jusqu'à présent.

Le raffermissement des prix des produits agricoles

On s'attendait à ce que le Cycle d'Uruguay entraîne un léger raffermissement des prix des produits agricoles. Chacun sait que les prix réels des produits agricoles ont eu tendance à diminuer sur le long terme. Il semble toutefois que cette baisse soit moins importante depuis quelques années et, de fait, la tendance se serait même inversée. Selon les données de la FAO, l'indice pondéré en fonction des échanges des prix à l'exportation des principaux produits agricoles a enregistré une hausse de 16 pour cent en 1997 par rapport à son niveau de 1990. Il convient de rappeler que cet indice avait diminué d'environ 50 pour cent pendant les années 80, lorsque les marchés agricoles mondiaux étaient totalement perturbés. Les pays exportateurs et, dans la mesure où la hausse des prix est répercutée, les producteurs agricoles apprécieront ces nouvelles tendances.

Les difficultés des pays importateurs nets de produits alimentaires

Le raffermissement des prix mondiaux des produits agricoles a toutefois posé des difficultés aux importateurs. Preuve en est la situation à laquelle ont dû faire face les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires pendant la flambée des prix de 1995/96. Cette année-là, où de surcroît l'aide alimentaire et les ventes à des conditions de faveur ont été considérablement réduites, la facture des importations de céréales de ces pays a augmenté de plus de 70 pour cent. Dans de nombreux cas, ce sont les consommateurs les plus pauvres qui en ont subi les conséquences et ont dû réduire leurs rations alimentaires déjà insuffisantes.

Bien entendu, la hausse des prix sur les marchés mondiaux pourrait également finir par avoir des effets bénéfiques pour autant que les agriculteurs puissent également avoir leur part de bénéfice. La hausse des prix permet aux agriculteurs non seulement d'augmenter leur revenu, mais aussi d'augmenter leur production en investissant et en employant davantage d'intrants. Il va sans dire que les gouvernements devraient fournir l'infrastructure nécessaire et créer les conditions propres à stimuler la production - processus qui demande des ressources et du temps.

C'est pourquoi il est important que la Décision ministérielle sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, prise à Marrakech, soit pleinement mise en oeuvre, comme il a été souligné au Sommet mondial de l'alimentation en 1996. Selon la FAO, ces pays risquent encore de devoir faire face à des fluctuations de prix pendant la période de transition précédant l'instauration d'un nouveau système commercial international dans le secteur agricole, même si les prix des céréales ont quelque peu fléchi depuis 1996.

Les réformes et l'assistance technique de la FAO

La FAO fournit depuis déjà longtemps une assistance technique à ses pays membres pour un grand nombre de questions liées au commerce concernant les secteurs de l'agriculture, des pêches et de la sylviculture. Pour donner une idée de l'assistance technique fournie par la FAO en 1996, l'Organisation a mis en oeuvre plus de 1 500 projets dans des pays en développement (pour un montant de plus de 1,5 milliard de dollars EU) et une grande partie de ces projets étaient directement ou indirectement liés au commerce des produits de l'agriculture, des pêches et de la sylviculture. La FAO vient de publier une brochure sur les aspects de son programme d'assistance technique qui ont trait aux activités de suivi du Cycle d'Uruguay. Je signale aux délégations intéressées que des exemplaires de cette brochure sont à leur disposition.

Depuis la fin du Cycle d'Uruguay, la FAO a répondu à un nombre croissant de demandes d'assistance technique émanant de ses pays membres, qui concernaient des domaines relevant de sa compétence. Ces demandes portaient aussi bien sur les conséquences des Accords du Cycle d'Uruguay que sur la mise en pratique de dispositions précises et l'incidence de ces dispositions sur les marchés de certains produits agricoles, ou que sur la manière de profiter de l'ouverture éventuelle d'un marché pour en tirer des recettes d'exportation. Nous avons également dû aider des pays qui envisageaient de présenter une demande d'accession à l'OMC.

Il convient en premier lieu de noter que l'assistance fournie par la FAO concerne des questions liées à la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay. Elle porte notamment sur des domaines visés par différents accords - l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC), l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), sur l'ajustement des politiques agricoles et alimentaires aux nouvelles dispositions de l'OMC figurant dans l'Accord sur l'agriculture, sur le développement des échanges dans les secteurs de la sylviculture et des pêches et sur des questions liées à la Décision ministérielle sur les mesures en faveur des pays importateurs nets de produits alimentaires et des pays les moins avancés.

Les demandes d'assistance se multiplient et la FAO collabore activement avec d'autres organisations internationales, en particulier l'OMC, la CNUCED, le PNUD et la Banque mondiale, ainsi qu'avec des organismes bilatéraux, pour fournir une assistance technique liée au commerce dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et de la sylviculture. Elle a également fait savoir qu'elle était disposée à collaborer avec les six principales organisations participant au cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés qui a été mis en place en octobre 1997.

L'avenir

Le Cycle d'Uruguay a été une étape décisive pour le système commercial multilatéral, mais à bien des égards, il n'a été qu'un point de départ; il reste encore beaucoup à faire. S'agissant du secteur agricole, l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture pose les principes de base de la poursuite du processus de réforme. Je ne me lancerai pas dans une dissertation sur la façon dont ce processus pourrait évoluer dans les années à venir, mais j'aimerais faire quelques observations.

Le commerce mondial, que ce soit dans l'agriculture ou dans d'autres secteurs, continuera à jouer un rôle important pour la sécurité alimentaire. On pense que la plupart des pays en développement continueront d'être tributaires des marchés mondiaux et ce rapport de dépendance ira peut-être croissant en ce qui concerne leurs besoins en denrées alimentaires. Parallèlement, les pays en développement se tourneront de plus en plus vers les marchés mondiaux pour trouver des sources de revenus, comptant sur les recettes tirées des exportations de produits agricoles et non agricoles. En conséquence, les agriculteurs et les consommateurs seront de plus en plus exposés aux fluctuations qui proviennent des marchés mondiaux. Il est donc nécessaire d'élargir l'utilisation d'instruments financiers visant à limiter les risques, et d'encourager la constitution de stocks aux fins de la sécurité alimentaire ainsi que la mise en place de systèmes d'indemnisation et des mécanismes de sauvegarde.

Le nombre de règlements à caractère scientifique régissant le commerce va sans doute augmenter. Les consommateurs veulent des produits sains, de bonne qualité, dûment étiquetés et emballés, et préparés dans des conditions d'hygiène irréprochables. Il sera donc indispensable que la Commission FAO/OMS du Codex alimentarius continue d'élaborer des normes, des directives et des recommandations relatives aux produits alimentaires qui servent de référence pour l'harmonisation des mesures sanitaires et des normes techniques et pour le règlement des différends commerciaux se rapportant à l'Accord SPS et à l'Accord OTC. Les normes du Codex sont fondées sur une analyse scientifique solide, tenant compte de l'évaluation appropriée des risques pour la santé des personnes et des précautions à prendre. Elles sont harmonisées au niveau international, ce qui permet aux pays de réduire les coûts liés à la mise en conformité des produits avec les innombrables normes nationales. En adoptant des dispositions appropriées en matière d'étiquetage, le Codex répond également aux souhaits du consommateur qui désire connaître les ingrédients et la valeur nutritionnelle des produits qu'il achète.

La FAO pense également qu'il faudra appliquer davantage de règles efficaces reposant sur des éléments scientifiques, qui permettent d'éviter la dissémination transfrontières des parasites et maladies affectant les végétaux et les animaux, tout en facilitant un commerce équitable. C'est dans cet état d'esprit qu'elle poursuivra ses travaux pour perfectionner et élargir le champ d'application de la Convention internationale pour la protection des végétaux.

La FAO réaffirme son attachement à un système commercial équitable, obéissant aux mécanismes du marché, et entend renforcer ses activités d'assistance technique et de conseil liées au commerce, notamment celles qui s'adressent aux pays en développement les plus pauvres auxquels les ressources nécessaires font cruellement défaut. Dans le cadre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, la FAO et d'autres organisations se sont engagées à fournir une aide aux pays en développement pour traiter des questions commerciales qui se posent dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et de la sylviculture, et en particulier pour les préparer aux futures négociations commerciales multilatérales de façon à ce qu'ils soient bien informés et participent sur un pied d'égalité au processus de négociation. La FAO soutient sans réserve tous les efforts visant à permettre à ces pays de s'intégrer totalement dans le système commercial multilatéral et d'en tirer des avantages.
